



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 15 décembre 2014

Communiqué de presse

1,1 MILLIARD D'EUROS DE FONDS EUROPEENS POUR LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS SUR LA PERIODE 2014-2020



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a installé avec Daniel Percheron, président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le comité de suivi des fonds européens ce lundi 15 décembre en présence des représentants de la Commission européenne, des ministères, des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, des territoires, des partenaires sociaux et de la vie collective.

Cette réunion fait suite à l'approbation de l'accord de partenariat qui régit la mobilisation des fonds structurels pour la nouvelle période 2014-2020 par la Commission européenne le 8 août 2014, du programme opérationnel national relatif au fonds social européen (FSE) le 10 octobre et du programme opérationnel régional le 11 décembre.

L'Europe va consacrer près de 1,1 milliard d'euros à la région Nord – Pas-de-Calais durant la période 2014-2020, soit la 1ère enveloppe régionale en métropole, avec le fonds européen de développement régional (FEDER), le FSE, l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le fonds européen pour les affaires maritimes et pour la pêche (FEAMP) :

- FEDER : 673 millions d'euros
- FSE et IEJ : 424 millions d'euros
- FEADER : 120 millions d'euros
- FEAMP : 14 millions d'euros (pour le Nord – Pas-de-Calais et la Picardie).

Cette nouvelle génération de fonds européens relève d'une responsabilité partagée entre la Région qui devient autorité de gestion, du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE-IEJ et l'Etat qui demeure autorité de gestion de l'autre partie du FSE-IEJ et du FEAMP.

Le préfet a souligné que l'Etat soutiendra les projets proposés dans le cadre du programme opérationnel régional dans les domaines de la recherche/développement/innovation, du numérique, de la transition écologique et énergétique ou encore du développement économique en apportant les contreparties nécessaires à leur financement au travers notamment du Contrat de plan Etat-Région et du Programme des investissements d'avenir pour plus d'un milliard d'euros. Il a également rappelé les principaux axes d'intervention de l'Etat dans le domaine de l'emploi : égalité salariale et professionnelle, sensibilisation et accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise, amélioration de la gestion de l'emploi et des compétences, formation des salariés, lutte contre la pauvreté, prévention du décrochage scolaire et promotion de l'inclusion et l'emploi des jeunes via l'IEJ.

Outre l'installation de ses membres, ce comité de suivi a été l'occasion de présenter les programmes validés ainsi que l'appel à projet "Initiative pour l'emploi des jeunes", lancé en région le lundi 1er décembre 2014 en faveur des jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation.

Il a été suivi du premier comité de programmation 2014-2020 au cours duquel doivent être programmés les premiers dossiers FSE et IEJ.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr